



FICHE DE L'ENSEIGNANT(E)

ACTIVITÉ NO 4

L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

AMORCE

01

Afin de piquer la curiosité des élèves, commencez le cours en présentant l'énigme suivante. Les élèves doivent tenter d'y répondre individuellement, dans leur tête :

Un père et sa fille sont victimes d'un accident de voiture. On les transporte d'urgence à l'hôpital. Le père meurt dans l'ambulance. La fille est dans un état critique, il faut lui faire une intervention chirurgicale. En voyant la patiente, le médecin qui devait faire l'opération s'écrie : « je ne peux pas l'opérer, c'est ma fille! »

Pourquoi? Parce que le médecin en question est une femme! Mais le fait d'utiliser le terme au masculin donne l'impression qu'il s'agit d'un homme. Ce métier est aussi généralement associé aux hommes (mais de moins en moins).

02

Demandez ensuite aux élèves (de manière spontanée) d'énumérer des « métiers de femme », puis des « métiers d'homme ».

03

Demandez aux élèves pourquoi nous émettons ces distinctions ou ces catégories (éléments de réponse : culture, stéréotype, valeurs, croyances).

04

Avant d'aller plus loin, demandez aux élèves s'ils considèrent que la société québécoise est suffisamment égalitaire entre les hommes et les femmes.





FICHE DE L'ENSEIGNANT(E)

UN PEU DE THÉORIE

Pour les femmes, la lutte aux inégalités est un défi que la société québécoise n'a pas fini de relever. Au-delà de la proclamation de valeurs ou de principes, atteindre le droit à l'égalité réelle entre les hommes et les femmes implique la reconnaissance effective des droits économiques et sociaux.

1. À l'aide de la présentation numérique, présentez la chronologie des dates marquantes sur la condition féminine. Demandez ensuite aux élèves s'ils ont été surpris par certaines lois ou dates.

QUELQUES DATES MARQUANTES

1918 : Toutes les Canadiennes obtiennent le droit de vote au fédéral en reconnaissance de leur participation à l'effort de guerre. En 1919, elles obtiendront aussi le droit d'éligibilité. Plus, la Faculté de médecine de l'Université de McGill ouvre ses portes aux femmes.

1931 : La loi autorise les femmes mariées à garder leur salaire et à disposer des biens « réservés ». Avant cet amendement au Code civil, le mari était libre de disposer du salaire de son épouse comme il l'entendait.

1934 : Les femmes mariées obtiennent le droit d'avoir un compte en banque.

1940 : Sous le gouvernement libéral d'Adélard Godbout, les Québécoises obtiennent le droit de vote et le droit d'éligibilité au provincial. Pour la première fois, deux femmes (Jessie Kathleen Fisher et Elizabeth Monk) siègent au Conseil municipal de la ville de Montréal.

1946 : Une première femme reçoit un diplôme d'ingénieur de l'Université McGill.

1964 : La Loi 16 modifie les droits civils des femmes et les époux sont dorénavant considérés comme des partenaires dans la direction morale et matérielle de la famille.

1968 : Retrait du Code criminel des articles de la loi interdisant la publicité et la vente de produits contraceptifs ou la diffusion d'informations à ce sujet.

1973 : Création du Conseil du statut de la femme par le gouvernement du Québec pour répondre aux pressions du mouvement des femmes.

1975 : Le droit à l'égalité sans discrimination fondée sur le sexe est inscrit dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.

1978 : Adoption d'amendements à la Loi du salaire minimum pour garantir le droit des travailleuses au congé de maternité et pour interdire le licenciement de celles qui



FICHE DE L'ENSEIGNANT(E)

UN PEU DE THÉORIE

se prévalent de ce droit. La durée du congé de maternité est fixée à 18 semaines.

1982 : Modification de la Charte des droits et des libertés pour permettre l'implantation des programmes d'accès à l'égalité (PAÉ), exiger la conformité des lois au principe de l'égalité des sexes, ajouter la grossesse comme motif de discrimination et interdire le harcèlement sexuel.

-Adoption de la Charte canadienne des droits et libertés qui garantit l'égalité des hommes et des femmes.

1988 : La Cour suprême décriminalise l'interruption volontaire de grossesse en déclarant inconstitutionnel l'article 251 du Code criminel qui rendait l'avortement illégal.

Source : UQAM, *Chronologie de l'histoire des femmes au Québec, 2006-2007*; Récit Univers social, Luttres pour les droits des femmes au Québec.

L'INÉGALITÉ EN QUELQUES CHIFFRES

Si les femmes disposent d'une égalité sur le plan juridique, qu'en est-il de l'égalité d'un point de vue pratique? Des données démontrent que plusieurs d'entre elles vivent quotidiennement dans une situation d'inégalité réelle.

Marché du travail

Revenus d'emploi moyen (25 à 64 ans) en 2017

Femme : 34 932\$

Homme : 44 388\$

Les femmes gagnent l'équivalent de 79% des revenus des hommes.

Source : Radio-Canada, *80 millions de dollars sur 5 ans pour l'égalité homme-femme*, juin 2017.

- Au Québec en 2014, 57,7% des personnes rémunérées au salaire minimum sont des femmes, contre 42,3% chez les hommes.

- En 2013, les femmes occupent 19,8 % des sièges dans les conseils d'administration des entreprises québécoises. Plusieurs facteurs expliquent la faible présence des femmes dans les postes de pouvoir:

- *Des phénomènes structurels, comme les préjugés ou le traditionnel réseautage au sein du « boysclub »*
- *La difficile conciliation du travail avec la famille, ce qui limite l'accès des femmes aux C. A. des organisations.*

Éducation

- Les Québécoises sont maintenant plus nombreuses que les Québécois à être titulaires d'un diplôme, tous niveaux de scolarité confondus.



FICHE DE L'ENSEIGNANT(E)

UN PEU DE THÉORIE

- Toutefois, 52,3 % (2016) des Québécois (15-64 ans) sans diplôme ont un emploi, contre 38,3% chez les Québécoises. Les femmes doivent donc s'instruire davantage que les hommes pour atteindre un taux d'emploi comparable. (Source : Québec, *Portrait national égalité femmes-hommes*, 2016)

Société

- En 2013, les femmes représentaient environ 79,3 % des victimes de crimes de violence conjugale rapportés à la police au Canada comme au Québec.
- Les femmes consacrent maintenant, elles aussi, la majorité de leur temps productif aux activités professionnelles.
- En 2010, les femmes consacrent 49,3% de leurs heures productives au travail domestique et 50,7% au travail professionnel. Chez les hommes, c'est 34,7% et 65,3%. L'écart entre les sexes diminue, puisqu'en 1986, ces proportions étaient de 54,8% et de 45,2% pour les femmes; de 25,0% et de 75,0% pour les hommes.
- En 2010, les mères (sur le marché de l'emploi à temps plein) d'au moins un enfant de moins de 5 ans consacrent 2,9 heures par jour aux soins des enfants,

contre 2 heures par jour chez les pères. Par rapport à 1992, l'augmentation du temps consacré aux enfants est de 0,8 heure par jour chez les mères (38,1%) et de 0,7 heure par jour chez les pères (53,8%).

Pourquoi ces distinctions?

Lorsqu'il est question d'hommes et de femmes, on parle de stéréotypes de genre. Ces stéréotypes sont extrêmement puissants. Depuis notre naissance, nous apprenons à travers la sphère familiale, l'école, les médias, « des signaux qui associent des traits de caractère, des compétences, des attitudes à un sexe plutôt qu'à un autre et qui forgent notre vision de la place et du rôle des hommes et des femmes dans cette société » (Costes, Houadec & Lizan, 2008, p. 59).

Ces stéréotypes sont ces idées, implicitement véhiculées par la société, de ce qui est attendu d'un homme et d'une femme. Ainsi, nos représentations du masculin et du féminin sont le fruit d'une construction sociale dont nous n'avons pas toujours conscience.



FICHE DE L'ENSEIGNANT(E)

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

- 01 Par le biais de la grille de questions ci-dessous (FICHE A), demandez aux élèves de concevoir, individuellement, l'organisation de leur future famille et de leur carrière professionnelle (remplir la colonne Individuel) (10-15 minutes).
- 02 Divisez ensuite la classe en petits groupes (de 4 à 6 élèves), avec un ratio garçons/filles le plus équilibré possible. D'un commun accord, l'équipe doit à nouveau remplir la grille (remplir la colonne En équipe) (10-15 minutes).

Si nécessaire, rappelez aux élèves que l'objectif est de parvenir à un consensus sur la distribution des tâches entre l'homme et la femme. Dans le cadre de cet exercice, ils devront donc probablement faire des compromis.

RÉTROACTION

1. Demandez aux élèves s'ils ont eu de la difficulté à parvenir à un consensus. Si c'est le cas, demandez-leur sur quel(s) élément(s) plus précisément.

2. Demandez-leur si la distribution des tâches est représentative de leur famille. Sinon, demandez-leur pourquoi.

3. Posez quelques questions aux filles :

- Souhaitez-vous travailler? Si oui, à temps plein ou à temps partiel?

- Souhaitez-vous avoir un/des enfant(s)? Comment imaginez-vous concilier la vie familiale et la vie professionnelle?

- Souhaitez-vous que votre mari/copain travaille (ou non)? Si oui, dans quelle proportion, et pourquoi ?

4. Posez quelques questions aux garçons :

- Souhaitez-vous travailler? Si oui, à temps plein ou à temps partiel?

- Imaginez-vous avoir un/des enfant(s)? Que pensez-vous des « hommes au foyer » qui s'occupent de leur(s) enfant(s), alors que leur épouse/compagne travaille à 100 %?

- Souhaitez-vous que votre épouse/copine travaille (ou non), ou travaille à temps partiel? Pourquoi?

5. Si l'un de vous deux (ou les deux) ne travaille pas à temps plein, croyez-vous être en mesure d'avoir suffisamment de revenus?



FICHE DE L'ENSEIGNANT(E)

SOURCES

- Institut national de santé publique, Québec, *Trousse Média sur la violence conjugale*, 2018, [En ligne] : <https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/statistiques/victimes>
- Radio-Canada, *80 millions de dollars sur 5 ans pour l'égalité homme-femme*, juin 2017, [En ligne] : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1042558/quebec-presente-strategie-egalite-homme-femme>
- Québec, *Portrait national égalité femmes-hommes*, 2016, [En ligne] : https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/portrait_national_egalite_2016.pdf
- UQAM, *Chronologie de l'histoire des femmes au Québec, 2006-2007*, [En ligne] : https://unites.uqam.ca/arir/pdf/chronologieNouvelleVersionJuin2007_old.pdf
- Récit Univers social, *Luttes pour les droits des femmes au Québec*, [En ligne] : http://www.lignedutemps.qc.ca/pdf/evenements_egalite.pdf

DES QUESTIONS ?

Contactez-nous !

Tél : 514-729-4933
Sans frais : 1-866-307-4933
projets@citoyennete.qc.ca

www.lecdec.org